

Chercher un emploi sur Internet

L'usage d'Internet est un atout dans la recherche d'un emploi, à condition de bien en connaître les règles, mais aussi les erreurs à éviter. Les conseils d'Olivier Guérin, directeur général associé de Kioskemploi France, qui crée des logiciels de recrutement. PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVAIN DORIENT

La candidature par Internet est-elle bien vue des employeurs ?

Oui, car les mentalités ont changé. Quand nous présentions aux employeurs les services du site de recrutement Monster.fr [numéro un du recrutement par Internet - N.d.l.r.], en 1999, les réactions étaient caricaturales. Nos interlocuteurs associaient Internet à la lie des moyens de communications, où se concentraient hackers et pornophiles.

C'est devenu depuis un média sérieux, que tout le monde utilise et qui facilite la vie, celle des chasseurs de têtes comme celle des autres.

Y a-t-il une méthode pour chercher un emploi sur Internet ?

Internet offre une foule de possibilités, comme déposer un curriculum vitae en ligne, ou employer un moteur de recherche pour trouver un emploi à l'échelle internationale.

Mais attention à ne pas s'y perdre. Il est à mon sens dangereux de laisser son CV sur un trop grand nombre de sites : certains risquent d'être oubliés, et les employeurs ont tendance à se méfier des documents qui n'ont pas été actualisés. Remettre à jour tous les mois ces espaces de recrutement est une bonne hygiène.

Une exception à l'usage généralisé du Web : pour le "confort de lecture" de votre destinataire, si vous envoyez une lettre manuscrite, faites-la parvenir par La Poste. Une lettre scannée en vue d'être envoyée par Internet est moins facile à lire...



Surtout pas de copié/collé !

Interrogé à propos des candidatures qu'il reçoit, le patron d'une PME voit rouge...

« La plupart des lettres de motivation que je reçois sont pathétiques : elles sentent le copié/collé à plein nez. Tout chercheur d'emploi devrait adopter cette maxime : mieux vaut ne rien envoyer, plutôt que de diffuser une lettre type ! Cela fait perdre son temps à celui qui la lit, et ne peut que l'agacer. Je ne compte plus les lettres de motivation qui commencent par des banalités comme "dans un contexte conjoncturel difficile..." Certaines provoquent même l'inverse

de l'effet recherché. Quand je lis "dans un contexte concurrentiel difficile, votre entreprise a besoin d'éléments dynamiques et motivés...", je comprends que le candidat est en train de m'expliquer comment gérer mon entreprise !

A mon sens, envoyer quatre CV par jour, c'est perdre son temps. Il vaut mieux se consacrer à bien connaître les quelques entreprises pour lesquelles on aimerait travailler. Puis postuler en connaissance de cause ».

Personnellement, je mettrais mon CV en ligne sur un ou deux sites généralistes (du type Monster.fr ou Anpe.fr) et deux sites plus spécialisés : agrojob.com pour l'agroalimentaire, medecins.enligne.fr pour les médecins, etc. Mais ce type de recherche "passive" doit être complété par une recherche active, qui passe par un envoi de mail de personne à personne.

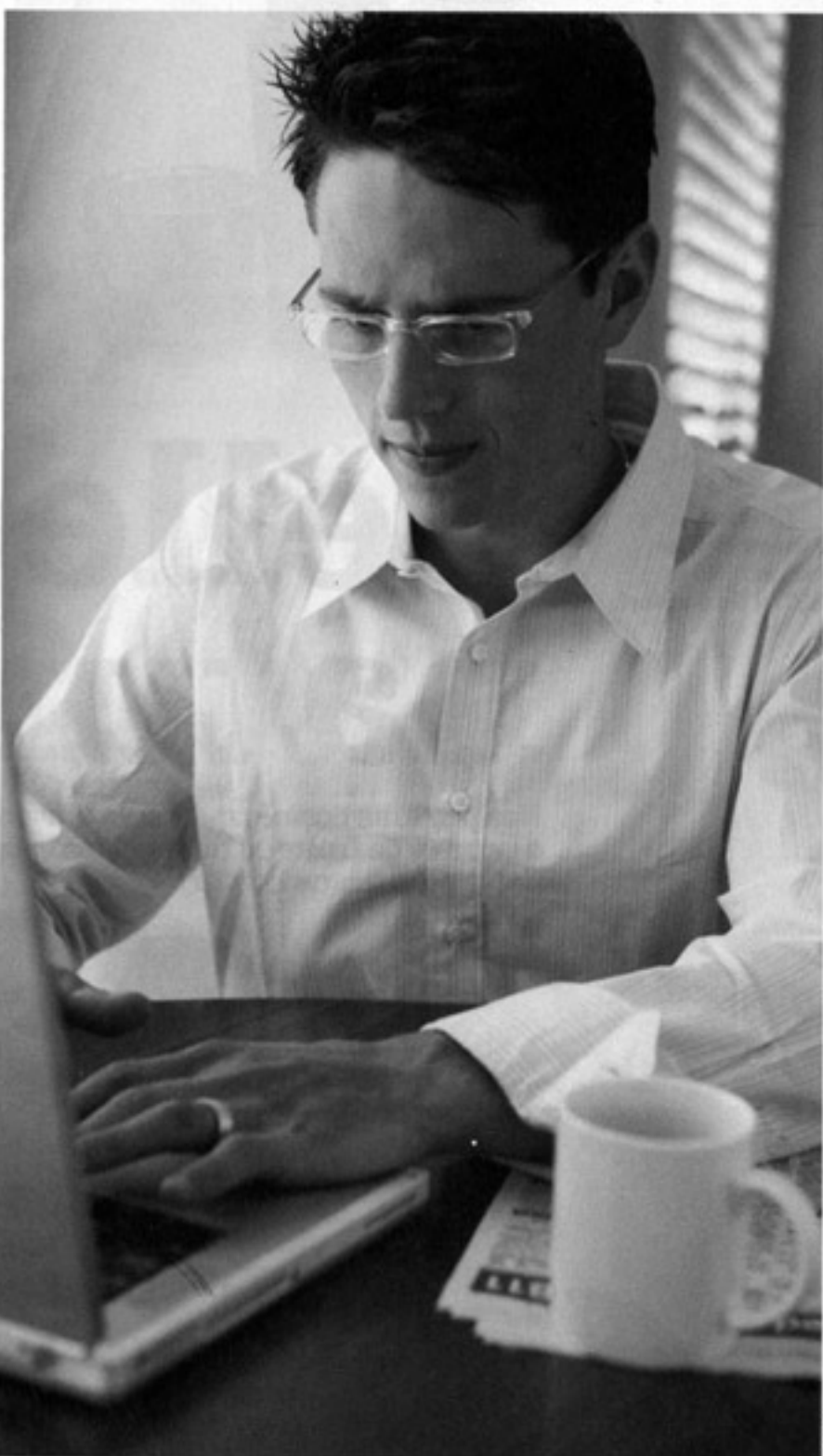
Ne vaut-il pas mieux faire ces envois de personne à personne par La Poste ?

Pas nécessairement. Internet est entré dans les mœurs et se substitue assez bien, dans ce cas, au papier. Il existe certainement des patrons qui préfèrent le papier, comme d'autres, lassés d'être encombrés, préfèrent le numérique.

En revanche, si vous devez envoyer une lettre manuscrite, faites-la parvenir par La Poste, car les lettres scannées sont pénibles à lire.

Je précise toutefois qu'un mail n'équivaut pas strictement à un courrier : quand elle est envoyée sous format numérique, la lettre de motivation subit l'influence du "parler mail".

On peut donc être moins exigeant vis-à-



vis de la forme quand il s'agit d'un mail ?

Moins exigeant non, je dirais moins formel dans certains cas. Conclure un courriel par « sincèrement » et signer me paraît plus approprié qu'employer une formule d'usage du type « veuillez agréer, etc. ». Cependant, si vous postulez pour un poste de gestionnaire ou d'avocat, il vaut mieux conserver l'ancienne formule.

Moins de formalisme entraîne de nouvelles exigences : c'est à vous d'adopter le ton approprié en fonction du poste que vous briguez.

Dans votre lettre de motivation, montrez que vous connaissez un minimum l'entreprise dans laquelle vous aspirez à travailler. Ce qui suppose que vous ayez au préalable visité son site Web...

Ecrire une lettre de motivation demeure difficile. Certains internautes croient se faciliter la vie en rédigeant une lettre type qu'ils diffusent au moyen du copié/collé... C'est une erreur : aucun employeur n'accepterait d'embaucher quelqu'un qui ne s'implique pas personnellement dans sa missive. Il cherche le plus souvent le "mouton à six pattes", quelqu'un de bien particulier, pas un profil type.

Les employeurs remarquent-ils les lettres "copiées/collées" ?

Évidemment. Et ils en voient beaucoup depuis l'avènement d'Internet (lire encadré). La lettre de motivation est une démarche commerciale, il faut savoir se vendre d'une façon appropriée en répondant à un besoin bien identifié. Cela exige de se connaître soi-même - c'est difficile -, mais aussi de connaître l'entreprise pour laquelle on souhaite travailler.

Les employeurs deviennent plus exigeants sur ce dernier point : visiter le site Web de l'entreprise permet de glaner bon nombre de renseignements.

Faut-il joindre une photo, ou non ?

Quand elle n'est pas explicitement demandée, mieux vaut ne pas fournir de photo. Sinon, le plus neutre est une photo d'identité en noir et blanc. De toute façon, l'ensemble photo-CV-lettre de motivation ne doit pas excéder 500 Ko. Notre logiciel, par exemple, repousse automatiquement tout ce qui dépasse cette norme.

Les employeurs préfèrent-ils certains types de format à d'autres ?

Ils demandent simplement à pouvoir lire vos documents. Privilégiez par conséquent les Word et autres RTF que tout le monde possède. Un HTML n'est intéressant que pour les emplois à connotation artistique : créa, photographie, etc.

Quant à la forme des CV, l'arrivée d'Internet n'a rien changé à la donne. Il suffit qu'il soit clair et concis. Et n'hésitez pas à employer des mises en pages toutes préparées.

Est-il utile de posséder un blog personnel et de le signaler au recruteur ?

Si un CV l'intéresse, un patron peut effectivement profiter du lien blog qui y est joint. Mais ces pages personnelles, qui connaissent une explosion, ne jouent pas nécessairement en faveur des candidats : elles sont souvent anecdotiques, et renseignent peu. Toutefois, bien réalisées, elles peuvent être utiles à qui postule à un poste de photographe ou de dessinateur.

Attention aux dates de mises à jour : tout le monde est devenu plus exigeant quant à la fraîcheur des informations.

Faut-il relancer les employeurs par téléphone ?

Bien sûr. Le numéro de téléphone apparaît rarement sur les annonces, alors il ne faut pas hésiter à aller le chercher dans les Pages jaunes, ou ailleurs. Si un candidat m'appelle alors que je n'ai pas indiqué de numéro, ma première réaction sera de penser qu'il est pénible. Mais pour finir, s'il se présente bien, son opiniâtreté lui vaudra des points. ●